

POSTE A POURVOIR

1 ANIMATEUR/ICE en CDD de remplacement à terme imprécis

Le Centre Social Intercommunal des Portes du Morvan (CSIPM), basé à Lormes, est un lieu d'accueil, d'information, de services et de lien social pour les habitant-e-s de neuf communes: Bazoches, Brassy, Chalaux, Dun-les-places, Empury, Lormes, Marigny-L'Eglise, Saint-André-en-Morvan et Saint-Martin-du-Puy. Le centre gère deux lieux d'accueil pour mineurs : la Cité des Enfants de Lormes et la Cité des Enfants de Brassy. L'équipe Enfance -Jeunesse est en charge de l'accueil de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires, de l'animation des temps périscolaires et méridiens à Lormes et Brassy. L'équipe anime des ateliers d'accompagnement à la scolarité pour les écoles de Lormes, Brassy et Saint-André- en-Morvan, ainsi qu'au collège de Lormes. Plusieurs séjours par an sont également proposés aux familles.

MISSIONS

- ✓ Animer l'Accueil de Loisirs durant les périodes extrascolaires et périscolaires
- ✓ Accueillir les enfants et les familles
- ✓ Préparer, animer et évaluer le programme d'activités en lien avec le projet pédagogique et éducatif de la structure dans le respect de la réglementation
- ✓ Assurer la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes
- ✓ Possibilité d'accompagner les enfants en sorties, séjours, ...

PUBLIC

- ✓ Enfants (3 à 11 ans)

PROFIL

FORMATION ET EXPERIENCE :

- ✓ **Formation initiale** : BAFA (ou équivalent) exigé
- ✓ **Permis B exigé**
- ✓ **Expérience** : Une expérience dans le domaine de l'animation de loisirs auprès d'enfants est souhaitable, tout comme une expérience dans le bénévolat associatif, l'animation, le secourisme...

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES A L'EXERCICE DE L'EMPLOI :

- ✓ Sens de l'écoute, adaptabilité, polyvalence, dynamisme, créativité, patience, prise d'initiative, autonomie, force de proposition.
- ✓ Capacité à travailler en équipe.
- ✓ Des compétences artistiques, culturelles sportives sont un plus.

CONDITIONS

TYPE DE CONTRAT :

- ✓ **CDD à temps complet** : remplacement d'arrêt maladie.

DUREE DE LA MISSION :

- ✓ Du 1^{ER} septembre 2025 (à terme imprécis)

LIEU DE TRAVAIL :

- ✓ Secteur de Lormes et Brassy

REMUNERATION :

- ✓ Selon convention collective ALISFA : 24 140€ salaire brut annuel

Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront nous parvenir **au plus tard le 29 août 2025**
par mail aux 2 adresses ci-dessous :

direction@cs-lormes.fr